



S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

TRAITEMENT ET VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPORT ANNUEL



2023

S3T'EC, c'est quoi ?



Isabelle DUSSOUS
Présidente S3T'ec

" S3T'ec est le service public de Traitement des déchets ménagers Vitré Fougères. Créé le 1^{er} janvier 2019, il gère le tri et le traitement des déchets pour le compte de deux collectivités : le SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré) et le SMICTOM PAYS DE FOGÈRES.

Son objectif : trouver des solutions locales de valorisation des déchets soit par recyclage, soit en énergie et **TENDRE VERS LE ZÉRO ENFOUISSEMENT.** "

EN CHIFFRES



114 communes
adhérentes



2 530
km²



27 élus au sein
du Comité Syndical



226 667
habitants desservis



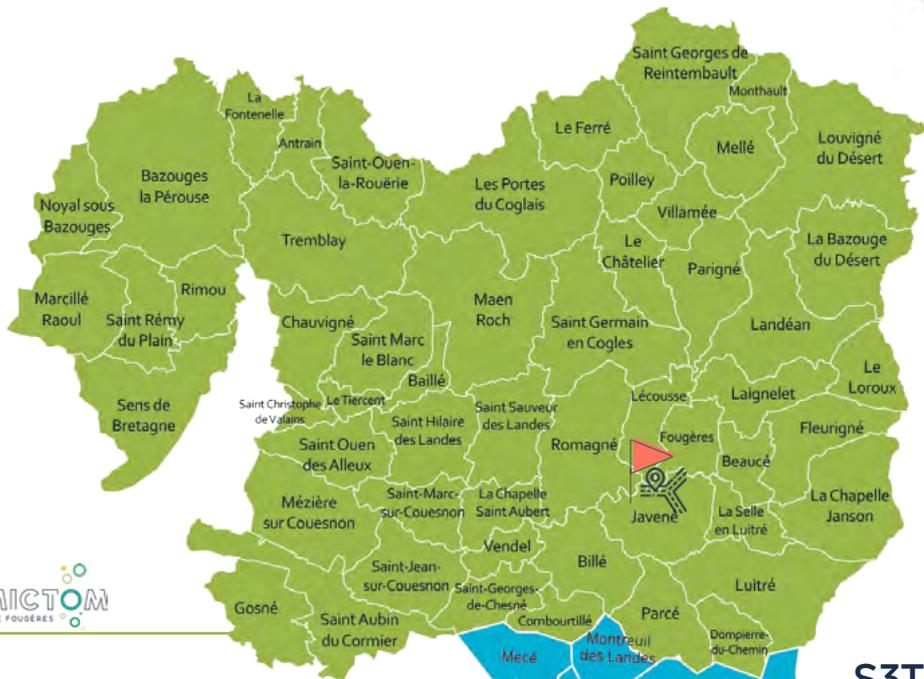
103 768 tonnes
de déchets traitées et
valorisées / an

SOMMAIRE

S3T'ec, c'est quoi ?	p. 2
Territoire et outils	p. 3
La gouvernance	p. 4
2023 en bref	p. 5
Bilan des tonnages	p. 6-7
Le centre de tri des emballages et papiers	p. 8-9
Le centre de valorisation et Révertec	p. 10-11
Les centres de transfert	p. 12
Budget & ressources	p. 13-14
Coût du service	p. 15

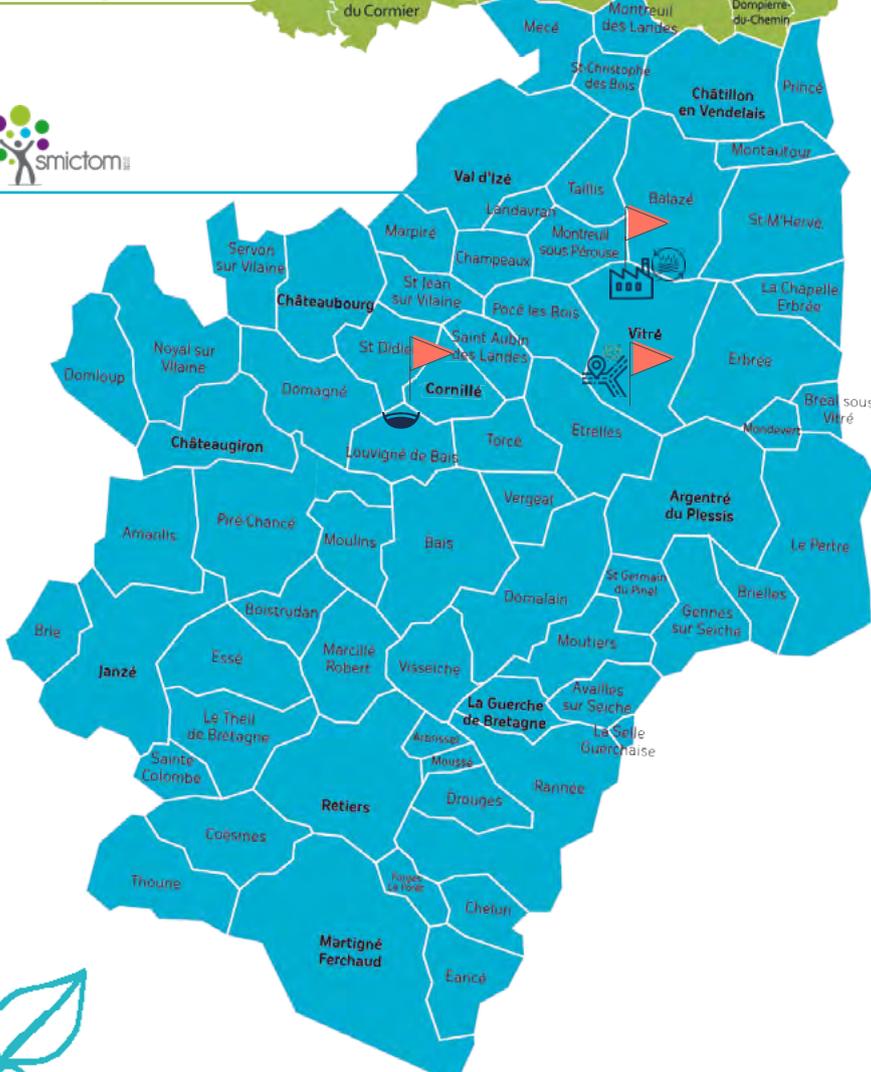


Territoire et outils



SMICTOM
PAYS DE FOUGÈRES

smictom



S3T'ec est propriétaire de QUATRE OUTILS EN EXPLOITATION



1 Centre de transfert et de valorisation matière (CTVM) basé à Vitré (p.12)



1 Centre de Valorisation Énergétique des déchets ménagers résiduels (CVED) basé à Vitré (p. 10)



1 réseau d'énergie verte basé à Vitré (p. 10)



1 Centre de transfert et de valorisation matière (CTVM) basé à Fougères (p. 12)



Il est également propriétaire d'une ancienne décharge réhabilitée située à Cornillé.



Le comité syndical est composé de 27 Élus délégués titulaires et 27 Élus délégués suppléants. Ces élus sont issus des assemblées délibérantes des deux SMICTOM. Le Comité Syndical prend les grandes décisions et orientations politiques de S3T'ec.

Le Bureau Syndical gère les décisions au quotidien :

Présidente :

Mme Isabelle DUSSOUS

1^{er} Vice-Président :

M. Serge BOUDET

en charge du suivi du du tri et des filières recyclages

2^{ème} Vice-Président :

M. Christian STEPHAN

en charge du suivi du Centre de valorisation énergétique

3^{ème} Vice-Président :

M. Henri AVRIL

en charge du suivi et du renouvellement des quais de transfert et valorisation matière (CTVM)

4^{ème} Vice-Présidente :

Mme Marielle MURET-BAUDOIN

en charge de la communication

Sont également Membres :

MM. Daniel BALLUAIS, Gérard BARBEDETTE, Claude CAILLEAU et Daniel FEVRIER.

Le Comité Syndical

Représentants du SMICTOM Sud-Est 35 

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
BOURSIER Jean-Yves (<i>Prince</i>)	ATHANASE Marie-Christine (<i>Coesmes</i>)
CAILLEAU Claude (<i>Argentré du Plessis</i>)	CEZE Isabelle (<i>Janzé</i>)
CARRE Daniel (<i>Boistrudan</i>)	BREMOND Véronique (<i>Martigné Ferchaud</i>)
DUSSOUS Isabelle (<i>Vitré</i>)	COUASNON Marie-Annick (<i>Champeaux</i>)
FEVRIER Daniel (<i>La Guerche de Bretagne</i>)	FROMONT Denis (<i>Taillis</i>)
HAIGRON Christine (<i>Pocé les Bois</i>)	GATEL Denis (<i>Châteaugiron</i>)
LE DROFF Roland (<i>Gennes sur Seiche</i>)	GODET Loïc (<i>Amanlis</i>)
MORICE Marie-Christine (<i>Etreilles</i>)	HEULOT Fabrice (<i>Vitré</i>)
MURET-BAUDOIN Marielle (<i>Noyal sur Vilaine</i>)	HUCHET Maryse (<i>Val d'Izé</i>)
POLLYN Christophe (<i>Montautour</i>)	JAN Christian (<i>Mousse</i>)
POTTIER Soazig (<i>Bais</i>)	LEFEUVRE Mickaël (<i>Bréal sous Vitré</i>)
RENAULT Yves (<i>Châteaugiron</i>)	PAIN Jean-Yves (<i>Marpiré</i>)
RESONET Danielle (<i>Landavran</i>)	PAPILLON Anthony (<i>Servon sur Vilaine</i>)
STEPHAN Christian (<i>Mondevert</i>)	RENOU Michel (<i>Louvigné de Bais</i>)
TARRIOL Marie-Cécile (<i>Vitré</i>)	ROBERT Patrick (<i>Brie</i>)
TESSIER Allain (<i>Piré-Chancé</i>)	SORIEUX Christian (<i>Chelun</i>)
TESSIER Daniel (<i>Domalain</i>)	TRAVERS Anne-Sophie (<i>Argentré du Plessis</i>)



Représentants du SMICTOM du Pays de Fougères 

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
AVRIL Henri (<i>Val Couesnon - La Fontenelle</i>)	BENMAKLOUF Khaled (<i>Fougères</i>)
BALLUAIS Daniel (<i>Billé</i>)	BERHAULT Pierre (<i>Beaucé</i>)
BARBEDETTE Gérard (<i>Poilly</i>)	BOULANGER Benjamin (<i>Fleurigné</i>)
BARBETTE Olivier (<i>Mézières-sur-Couesnon</i>)	BUFFET Jean-François (<i>Lecousse</i>)
BOUDET Serge (<i>Fougères</i>)	HOUSSARD Steve (<i>Fougères</i>)
FROC Dominique (<i>Rives du Couesnon - St Georges de Chesne</i>)	HUBERT Christian (<i>Le Tiercent</i>)
GUILLARD Hervé (<i>Parigné</i>)	MACOURS Pascale (<i>St Aubin du Cormier</i>)
HERVE Pascal (<i>Bazouges La Pérouse</i>)	ROGER Amand (<i>St Germain en Coglès</i>)
MOCE Olivier (<i>Le Tiercent</i>)	SACHET Élodie (<i>Bazouge La Pérouse</i>)
MONTEBAULT Mélanie (<i>Les Portes du Coglais - Montours</i>)	VEZIE François (<i>Louvigné du Désert</i>)

Fin d'activité pour le centre de tri des emballages à Vitré

A compter du 1^{er} janvier 2023, les règles de tri ont évolué en France, donnant l'opportunité aux Français de trier dans leurs bacs et sacs jaunes tous les emballages en plastiques, sans distinction ni exception.

Le tri de ces nouvelles résines plastiques nécessitant des investissements et des nouvelles technologies incompatibles avec le site de VITRÉ, S3T'ec a été contraint de réduire l'activité du site à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'externaliser le tri des emballages vers des centres de tri extérieurs, plus industrialisés.



Reprise de la gestion du traitement des flux de déchets

En 2023, S3T'ec passe un nouveau cap avec l'intégration complète de la compétence traitement des deux SMICTOMs adhérents. Après la gestion des flux collectés en porte à porte ou en bornes de collecte, S3T'ec a maintenant en charge la gestion du traitement de l'ensemble des flux captés dans les déchèteries des SMICTOMs.

Cette responsabilité englobe des flux variés : déchets destinés à l'enfouissement, rebuts, plâtre, bois, carton, et bien d'autres, soit près de 55 000 Tonnes.

S3T'ec pilote dorénavant l'intégralité de la compétence traitement, depuis l'arrivée des déchets aux points de massification (centres de transfert) jusqu'à leur acheminement vers les exutoires.

Biodéchets, comment répondre à la réglementation ?

Les SMICTOMs s'organisent pour répondre aux exigences réglementaires en matière de biodéchets, en priorisant la mise en place de solutions adaptées. Cela passe notamment par le développement du compostage collectif et individuel, mais aussi par le déploiement de composteurs grutables et de bornes de collecte.

Dans ce contexte, S3T'ec se charge d'apporter une solution de traitement adaptée aux biodéchets collectés. Actuellement, deux approches sont en cours d'expérimentation : le compostage et la méthanisation.



Bilan des tonnages 2023

par S3T'ec

ORDURES MÉNAGÈRES

28 422 tonnes



96%



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
26 713 T. au total

4%



ENFOUISSEMENT
1 137 T. au total

BIODÉCHETS

3 tonnes > démarrage de la collecte
par le SMICTOM SE 35



50%



VALORISATION ORGANIQUE
1,606 T. au total (compostage)

50%



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
ET ORGANIQUE (méthanisation)
1,606 T. au total

EMBALLAGES RECYCLABLES

8 353 tonnes

(sacs et bacs jaunes)



80%



RECYCLAGE
6 682 T. au total

2 226 T.
de refus

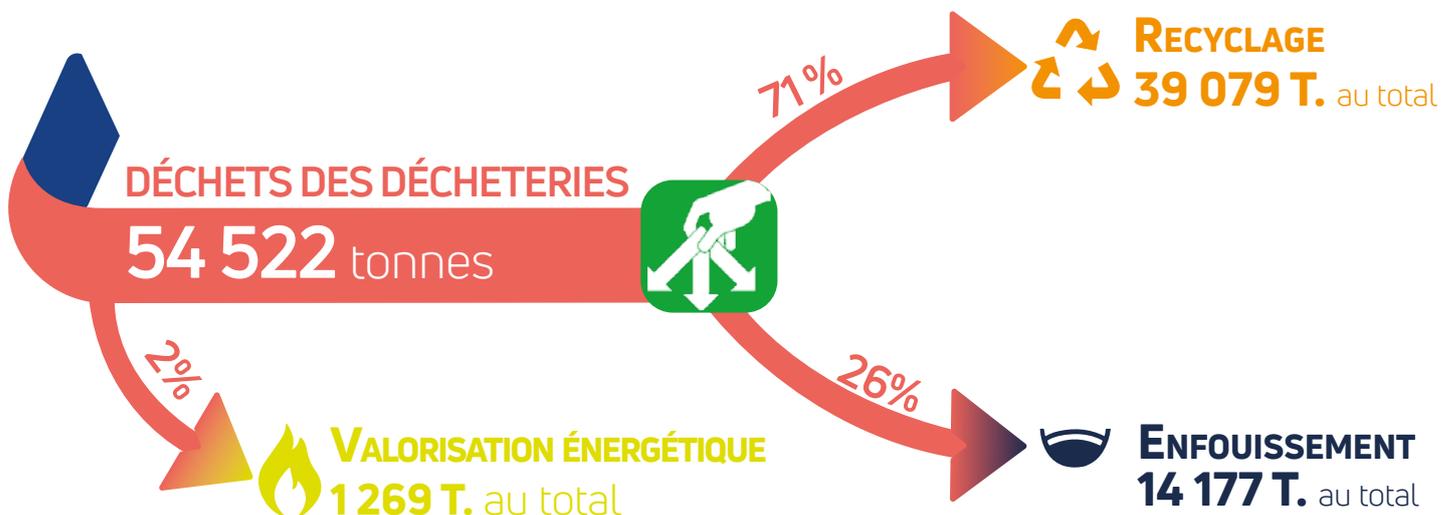
100 %



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

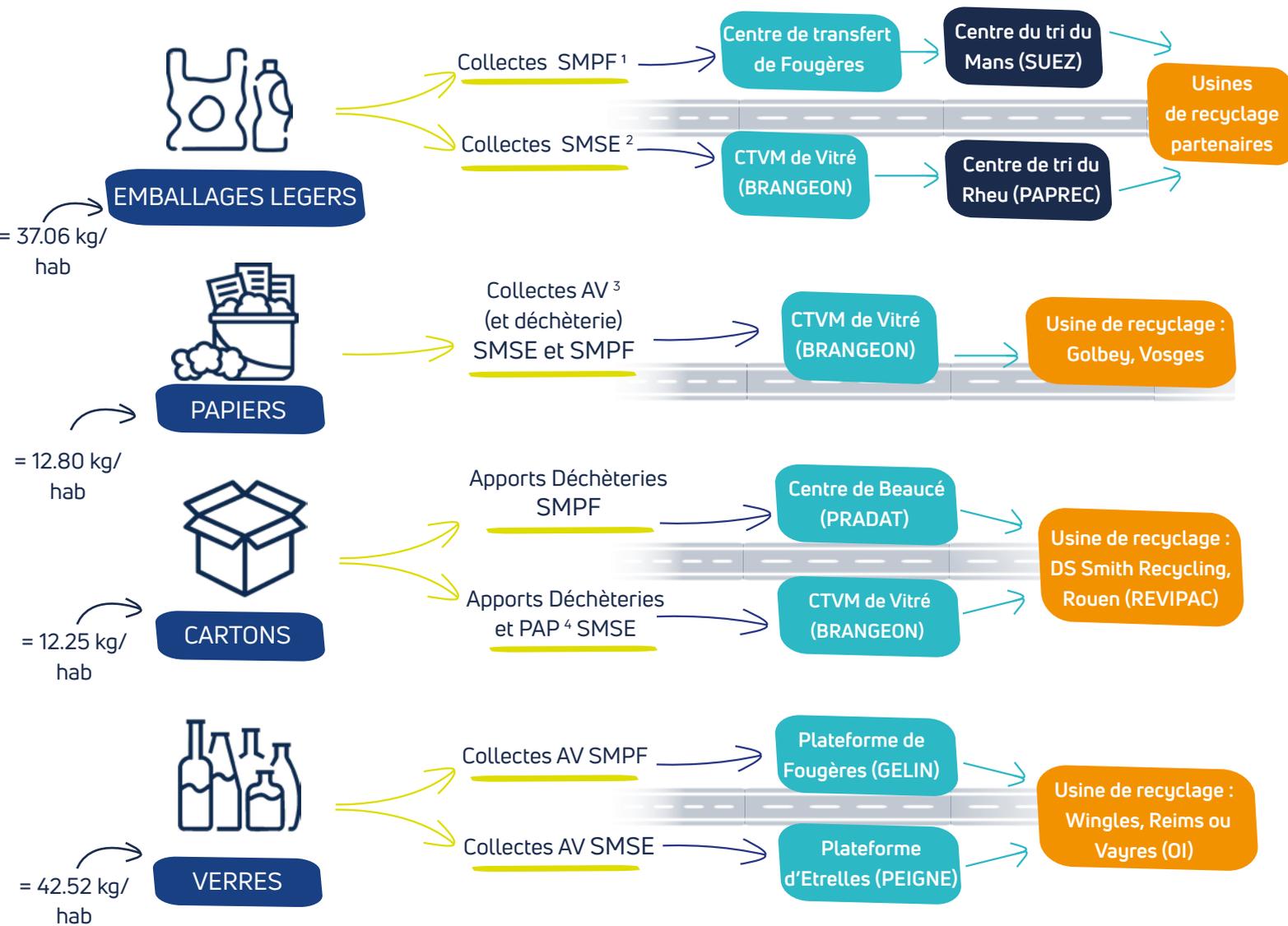
103 768 TONNES

de déchets traités et valorisés
en 2023



Le tri des emballages et des papiers

La gestion des apports

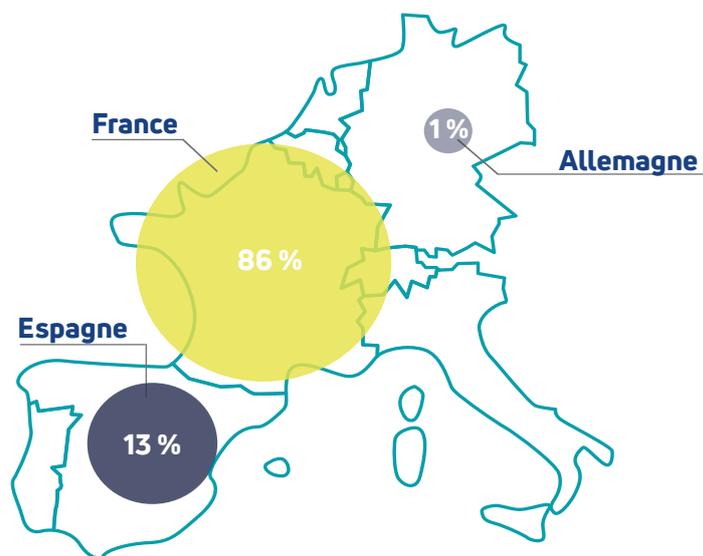


³ AV : Apport Volontaire

⁴ PAP : Porte A Porte

⁵ CTVM : Centre de Transfert et Valorisation Matière

Situation des usines de recyclage partenaires de S3T'ec





Valorisation des emballages légers



Différents centres de tri :

Centre de tri du Mans :
déchets provenant de
Fougères

2 975 T.

Centre de tri du Rheu :
déchets provenant de
Vitré

5 377 T.

Les différents matériaux triés :

Métaux :
• Acier
• Aluminium...

Emballages en
plastique

Fibreux :
• Cartonnettes
• Briques...

Papiers



= 39.24 kg/hab



458 T.



1 528 T.



3 499 T.



471 T.

La massification les matériaux (en Tonnes)



27 % de refus de tri
soit 10kg/hab

Le taux global d'erreurs de tri est de 27 % dans les sacs et bacs jaunes. Dans le détail, il est de 23 % sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, avec 1 250 tonnes et de 33 % sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères, avec 977 tonnes.

Les outils : le centre de valorisa



Le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers (CVED) est basé à VITRÉ, route des Eaux. Il appartient à S3T'ec et est exploité par la Société PAPREC ÉNERGIE.

En quoi sont valorisées les ordures ménagères ? En ÉNERGIE dite « renouvelable et de récupération ».

La chaleur produite par le four est récupérée pour alimenter une chaudière, créant de l'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), **sous forme de vapeur et d'eau chaude**. Cette énergie est ensuite revendue à des industriels et à des établissements publics locaux.

 **34 017 MWh**

de chaleur et vapeur ont été ainsi produits et vendus localement en 2023.

 **99,6 %**

des déchets traités au CVED proviennent de S3T'ec.

 **28 651 T.**

des déchets valorisés en énergie en 2023.

Distribution de vapeur

Le réseau de vapeur alimente les entreprises Kervalis et Lactalis. Ces dernières utilisent cette énergie pour leur process industriel, permettant ainsi de limiter l'utilisation des chaudières à énergie fossile.

Distribution d'eau chaude : le réseau

Le réseau Révertec alimente en eau chaude les entreprises BCM Cosmétique, Cooper Standard, les Serres de tomates Tomada, ainsi que la piscine intercommunale de Vitré Communauté, la cuisine centrale de la ville de Vitré et le siège administratif du SMICTOM SE 35.

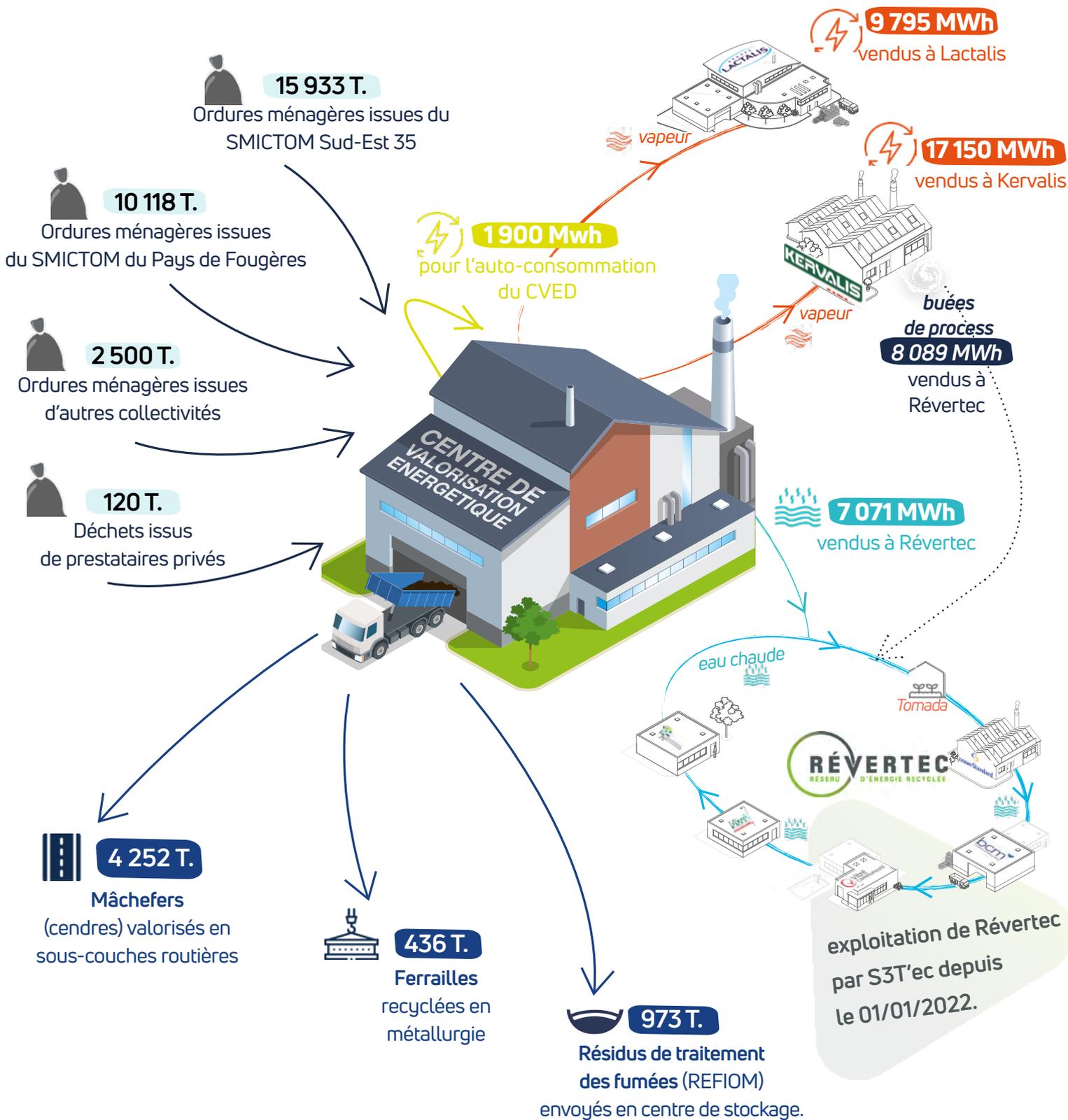
Les 20 000 MWh que fournit Révertec chaque année à ses 6 clients sont issus de 2 process : 42 % issue de l'énergie fatale récupérée sur le process industriel de Kervalis (buées de process), et **36 % issue de l'incinération des déchets** réalisée au CVED.

Tous les clients du réseau Révertec utilisent désormais l'énergie renouvelable de Révertec pour chauffer leurs locaux et l'eau sanitaire, à la place d'une énergie fossile.

tion énergétique et Révertec

SYNTHÈSE 2023

DES FLUX ENTRANTS ET SORTANTS DU CVED



Les outils : les centres de transfert



Le centre de transfert permet de massifier les déchets collectés sur le territoire pour les transférer vers les sites de valorisation ou traitement. S3T'ec est propriétaire de deux centres, situés à Vitré et à Fougères.

Les sites sont **des Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**.

Le transport, à partir de ces sites est réalisé par marché public de prestation de service qui arrive à échéance le 3 mars 2025

Vitré :

Le centre de tri a été converti au 1^{er} janvier 2023 en centre de transfert

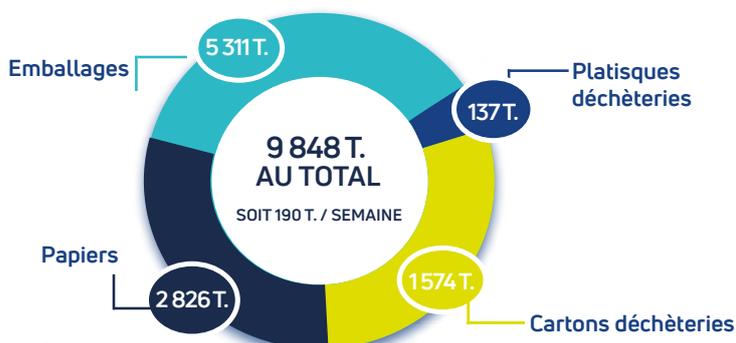
En 2023, 137 T de plastiques rigides ont été détournés de l'enfouissement et recyclés.

9 848 tonnes ont transité sur le site en 2023, soit environ 190 tonnes par semaine.

Le site est **exploité par un prestataire, la société BRANGEON jusqu'au 31 mars 2025.**

Les transports sont réalisées par :

- Le Goff : pour les emballages
- Les repreneurs de matières pour les papiers, cartons et plastiques rigides.



Fougères :

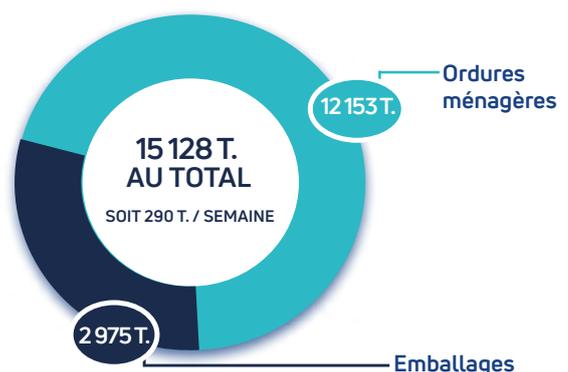
15 128 tonnes ont transité sur le site en 2023, soit environ 290 tonnes par semaine.

Le site est **exploité par S3T'ec.**

Les transports sont réalisées par marché public de prestation de service :

- GELIN : transport en semi des Ordures ménagères et emballages
- Sous-Traitant SUEZ : transport en caisson des emballages.

Un nouveau site de transfert est en construction, livrable courant 2024.



Budget & ressources

partie 1/2

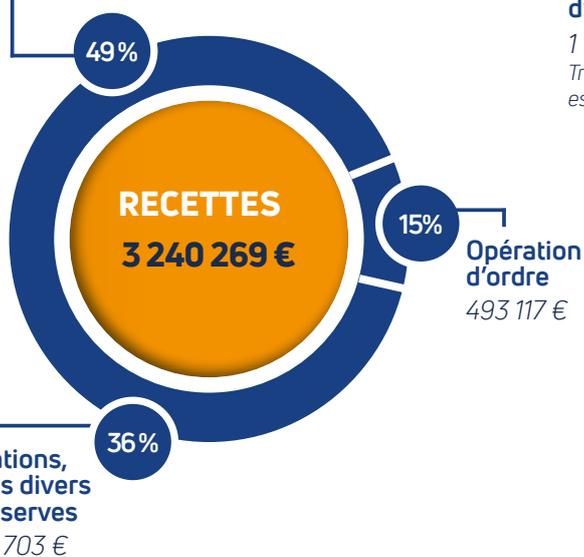


L'année 2023 constitue la cinquième année d'exercice du Syndicat de Traitement.

INVESTISSEMENT

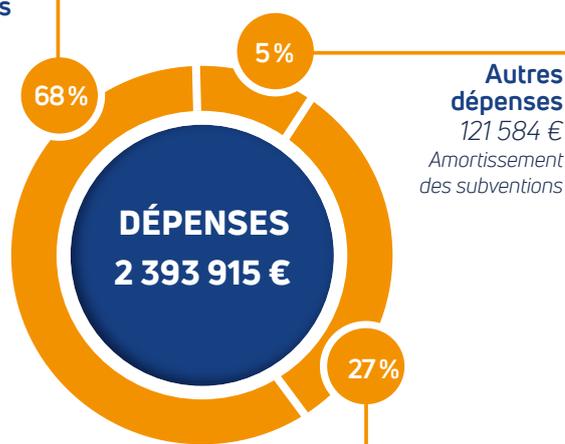
soit un excédent global de 846 353 €

Report antérieur
1 572 448 €



Dépenses réelles d'équipement

1 615 655 €
Travaux CVED
essentiellement



Autres dépenses

121 584 €
Amortissement
des subventions

Dépenses financières

656 676 €

Remboursement de l'emprunt contracté par le SMICTOM SE 35 pour financer le réseau de vapeur à partir du CVED et les travaux de modernisation du CVED ainsi que du crédit relai.

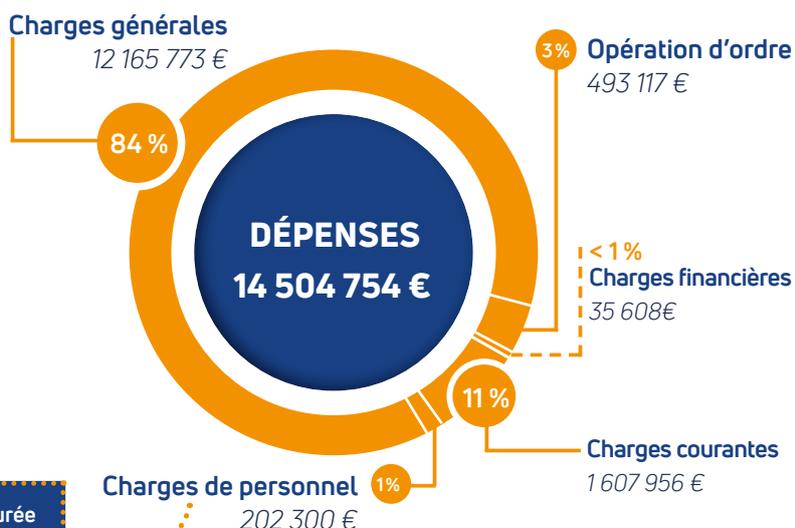
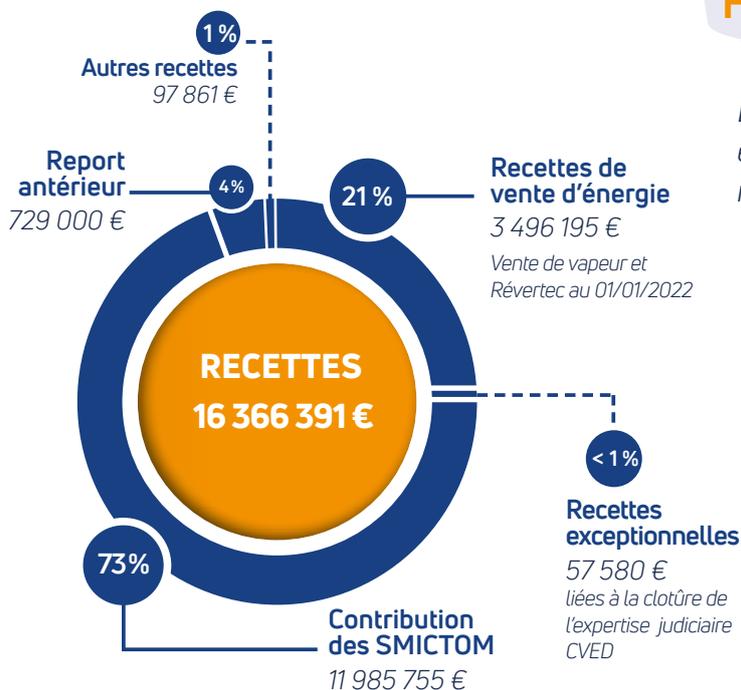
Budget & ressources

partie 2/2

FONCTIONNEMENT

soit un excédent global de 1 861 637 €

La structure du budget a évolué compter du 1^{er} janvier 2023 en vue de la reprise de la totalité des flux de déchèterie et de recette matière.



L'état de la dette

3 947 611 €

L'état de la dette présente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 de 3 947 611 €, correspondant au nouvel emprunt contracté pour les travaux de modernisation du CVED, ainsi qu'aux emprunts Révertec.

Collectivité d'origine	Poste	Grade	Durée
Effectif de la collectivité			
S3T'ec	Directeur	Ingénieur	35h00 semaine
Personnel mis à disposition			
SMICTOM du Pays de Fougères	Responsable traitement des déchets recyclables	Technicien principal 1 ^{ère} classe	28h00 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Responsable Finances-AG-RH	Attaché	8h30 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Chargée de communication	Rédacteur principal 2 ^e classe	14H semaine
SMICTOM Sud Est 35	Assistant Finances RH	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	24h30 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Assistante Administration générale	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	17H30 semaine

La contribution financière des SMICTOM

Les ressources du Syndicat de Traitement proviennent en grande partie de la redevance d'équilibre versée par les deux SMICTOM membres. Celle-ci a pour objectif d'équilibrer la section de fonctionnement du budget du Syndicat de Traitement. En 2023, le calcul de la redevance est effectué au prorata de la population de chaque SMICTOM et au prorata du tonnage. La redevance d'équilibre est constituée d'une

part fixe, correspondant aux charges de structure, et d'une part variable, correspondant aux charges d'exploitation.

La redevance d'équilibre versée par les SMICTOM en 2023 pour financer le traitement s'élève à 11 985 752 k€, soit :

SMICTOM du Pays de Fougères = 5 300 252 K€

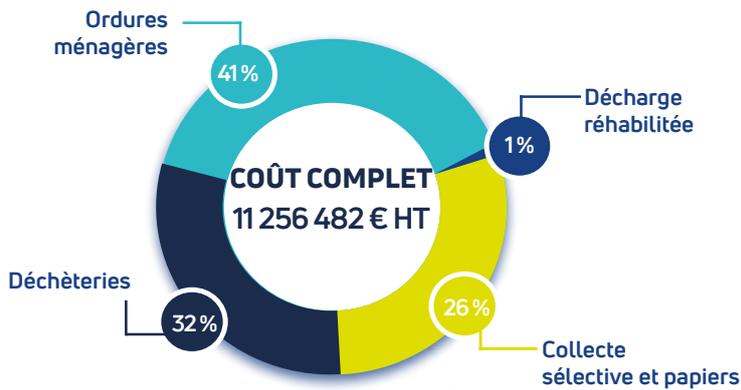
SMICTOM du Sud-Est 35 = 6 685 500 K€.

Coût du service

pour l'utilisateur, selon la matrice Comptacoût® de l'ADEME

Le coût complet, calculé selon la matrice comptacoût® de l'ADEME, ou ensemble des charges de S3T'ec, s'établit à 11 256 482 € H.T, dont 41% dédié au traitement des ordures ménagères résiduelles, 26% au tri de la collecte sélective et des papiers, 32% aux déchèteries et 1% à la décharge.

La participation demandée auprès des SMICTOM adhérents, correspondant au coût résiduel (coût complet moins les recettes, soutiens et aides déduites), s'élève à 8 461 001 € H.T, ou 36,50 € H.T par habitant desservi, soit 96€ H.T la tonne traitée.



36,50 € H.T de reste à charge par habitant / an

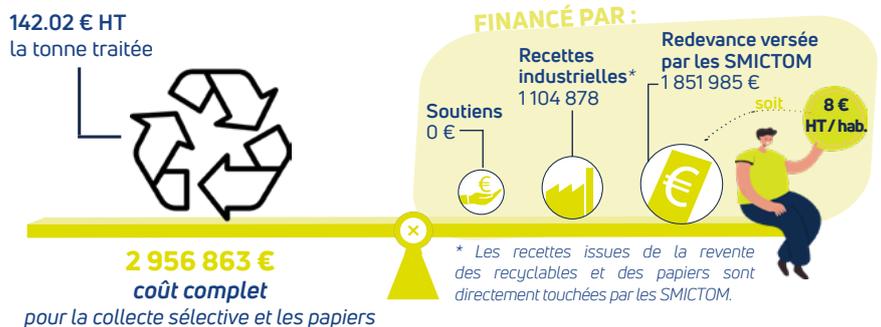


96 € H.T la tonne traitée tous flux confondus

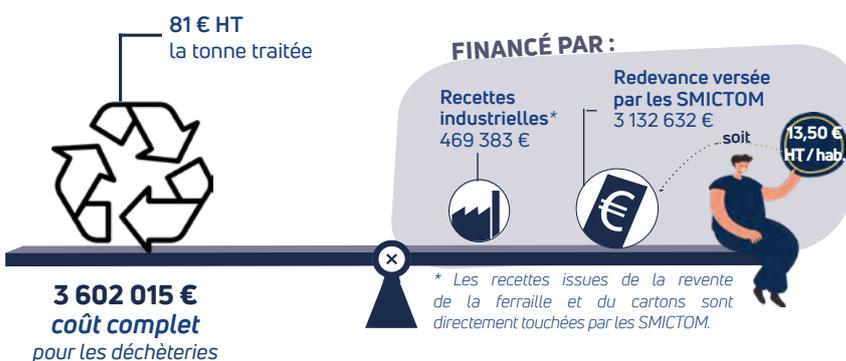
ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE SÉLECTIVE ET PAPIERS



DECHÈTERIES





S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

28, rue Pierre et Marie Curie 35500 Vitré

02 99 74 44 47 • contact@s3tec.bzh • www.s3tec.bzh

**Le décret N°2000-404
du 10 Mai 2000 prévoit :**

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de S3Tec pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport. Ce rapport est adressé à chaque communauté adhérente. Les délégués de chaque communauté membre de la collectivité ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public aux sièges des collectivités adhérentes et sur leurs sites internet respectifs.